
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 septembre 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 septembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Max Mickey Guttman, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Céline Forget	M. Pierre Desrochers	Taxation au rôle d'évaluation des antennes télécommunication

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Georges Bourelle	M. Denis Coderre	Article 41.04 – Délégation de pouvoirs au comité exécutif

Le président du conseil déclare la question irrecevable puisqu'elle concerne un avis de motion relatif à un règlement en vertu du Règlement de régie interne du conseil d'agglomération, il ne peut y avoir de débat.

Mme Maria Tutino

M. Denis Coderre

Stratégie d'économie d'eau potable –
Tarification de l'eau au coût réel de sa
consommation

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 15.

CG15 0537

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.11.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0538

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 août 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 août 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 septembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 20 juillet au 31 août 2015.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 20 juillet au 31 août 2015.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 20 juillet au 31 août 2015.

CG15 0539

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal »

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal », et le conseil en prend acte.

04.04 1153430013

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé.

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0540

Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue entre l'École nationale d'administration publique et la Ville de Montréal (CG14 0370), pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2015 par sa résolution CE15 1586;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 245 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'approuver un projet d'avenant 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'École nationale d'administration publique (CG14 0370), majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1155138001

CG15 0541

Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Les entreprises Duckbill inc. pour l'achat d'étuis de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 260 602,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14590 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1603;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Duckbill inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 602,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14590 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153997004

CG15 0542

Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal (site patrimonial déclaré du Mont-Royal) - Dépense totale de 1 459 419,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6791 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1608;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 459 419,07 \$, taxes incluses, pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Hubert Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 216 182,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6791;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1150504016

CG15 0543

Approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 15 491 pieds carrés, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2015, un local situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pieds carrés, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$, avant taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1613;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de cession de bail entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) et la Ville de Montréal par lequel la CRÉ cède à la Ville, à compter du 1^{er} juillet 2015, un bail pour des locaux d'une superficie de 15 491 pieds carrés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à des fins de bureaux, moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de cession de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de sous-location entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal par lequel la Ville sous-loue à cette dernière, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, un local au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2016 et les suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.04 1154069006

CG15 0544

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Le Devoir inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14549 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1641;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour les placements publicitaires obligatoires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Le Devoir inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 211 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14549 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1153292001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0545

Autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1644;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'est ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG15 0546

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1924-AE-15 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1650;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1153334025

CG15 0547

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de 24 mois, avec CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents - Appel d'offres public 15-14460 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1652;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14460 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ s.e.n.c.	921 237,19 \$	24 mois	1
Stantec Experts-conseils ltée	477 850,77 \$	24 mois	2

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1156848002

CG15 0548

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. et CIMA+ s.e.n.c. pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1653;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique ;
 - 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14461 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- | Firme | Somme maximale | Délai maximal | Contrat |
|----------------------------|-----------------------|----------------------|----------------|
| AXOR Experts-Conseils inc. | 4 840 849,91 \$ | 36 mois | 1 |
| CIMA+ s.e.n.c. | 4 030 448,63 \$ | 36 mois | 2 |
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154822053

CG15 0549

Informers Les Cours Pointe Saint-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement du Sud-Ouest, soit un emplacement situé sur le site des anciens ateliers du CN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1658;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'informer Les Cours Pointe St-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir le terrain constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, destiné à la construction de logements sociaux et communautaires, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux conditions stipulées à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1156692003

Article 20.11

Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc. un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025 - Dépense totale de 4 672 584 \$, taxes incluses

Retiré (voir l'article 3.01)

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0550

Accorder un soutien financier annuel de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1662;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1154505003

CG15 0551

Accorder un soutien financier totalisant 488 000 \$ pour l'année 2015, à quatre organismes pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1664;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 488 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Montant 2015
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Moisson Montréal	Transformation alimentaire	178 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Solidarité 2015 & Soulager la faim et nourrir l'espoir 2015	155 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	65 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1155066004

CG15 0552

Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14568 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1689;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de l'abonnement pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14568 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1155954004

CG15 0553

Accorder un contrat à Groupe DCR pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6742 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1703;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1156316006

CG15 0554

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares - Dépense totale de 646 614,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-020 (6 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1704;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 618 501,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-020;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150890004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0555

Résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés (CG12 0262) pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1707;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés, en vertu de la résolution CG12 0262, pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1140444001

CG15 0556

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG12 0485)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1708;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, en vertu de la résolution CG12 0485, pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 72 283,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1155891003

CG15 0557

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10180 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1701;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 976 440, 04 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10180 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.19 1157014001

CG15 0558

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18^e Avenue et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10175 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1702;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18^e Avenue et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 979 170,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10175;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.20 1156933002

CG15 0559

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée, pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2015-2016 - Appel d'offres public 15-14422 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1690;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14422 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Outremont, Ville-Marie, Ville de Mont-Royal et La Société de Transport de Montréal (STM).	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ville de Beaconsfield et Ville de Westmount
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Compass Minerals	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-St-Luc, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Dorval et Ville de L'Île Dorval, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de St-Anne-de-Bellevue et Ville de Westmount.	Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1155331006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0560

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 6 706 228,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6778 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1697;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 5 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6 - d'autoriser une dépense de 6 706 228,07 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 7 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 531 983,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6778;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1154956009

CG15 0561

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2^e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 441 231,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6747 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1698;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 441 231,05 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2^e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6747 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1154956011

CG15 0562**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1699;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 532 076,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ramcor construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 483 336,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6429;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1156316011

CG15 0563**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois - Dépense totale de 121 640 229 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1696;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires indiqués ou pour les tonnages mentionnés, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, pour une période de 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Anjou	58	8 292 113 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Montréal Nord	59	16 312 126 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	RDP / PAT privé	59	12 795 122 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 1	59	11 786 237 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 2	59	8 272 419 \$
	Tonnages		
Complexe enviro Progressive Ltée *	116 583	59	3 898 435 \$
Recyclage Notre-Dame Inc. *	417 500	59	20 820 204 \$

Services Matrec Inc. *	283 700	59	14 822 901 \$
Les Entreprises Raylobec Inc. *	338 100	59	18 472 772 \$
RCI Environnement Inc. *	120 108	59	6 197 901 \$
			121 640 229 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1150695002

CG15 0564

Autoriser l'encaissement d'une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes, provenant d'un bail intervenu entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire / Autoriser l'encaissement d'une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes, provenant d'un bail intervenu entre Microcell Télécommunications inc. et la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1624;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Bell Mobilité inc.;
- 2 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Microcell Télécommunications inc.;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1155323007

CG15 0565

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1156620012

CG15 0566

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1154990001

CG15 0567

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1151701009

CG15 0568

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1152622006

CG15 0569

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement travaux d'aménagement de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1151701011

CG15 0570

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1157048001

CG15 0571

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1157048002

CG15 0572

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1156688002

CG15 0573

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1150648002

CG15 0574

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1151761001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0575

Adoption - Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1445;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1156938001

Règlement RCG 15-073

CG15 0576

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 5 août et 16 septembre 2015, par ses résolutions CE15 1447 et CE15 1725;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153616003

Règlement RCG 10-009-2

CG15 0577

Nommer Madame Magda Popeanu, élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au conseil d'administration du Pôle centre, nouvel organisme de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1626;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154375002

CG15 0578

Désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ c. C-72.01) et abroger les nominations antérieures d'anciens officiers de justice (CM03 0150 et CG11 0395)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1622;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de nommer Me Nathalie Gravel en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;
- 2 - de nommer Mme Johanne Peate en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;

3 - d'abroger les nominations antérieures d'anciens officiers de justice (CM03 0150 et CG11 0395).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1156204001

CG15 0579

Nomination de M. Pierre Desrochers, élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1627;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de nommer Monsieur Pierre Desrochers, conseiller de ville du district électoral de Saint-Sulpice, représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1151333007

CG15 0580

Nomination au conseil d'administration de Concertation Montréal

À la suite de l'amendement apporté lors de l'orientation donnée par le conseil municipal le 21 septembre 2015 ;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal:

- Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun;
- Mme Karine Boivin-Roy, conseillère municipale du district Louis-Riel de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Mme Louise Mainville, conseillère municipale du district De Lorimier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- Mme Érika Duchesne, conseillère municipale du district Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- M. Marc-André Gadoury, conseiller municipal du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- M. Richard Deschamps, conseiller municipal du district du Sault-Saint-Louis de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est et représentant des villes liées.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1154784015

À 17 h 37, le maire Denis Coderre remercie Messieurs Trent et Roy pour l'appui des villes liées concernant l'adoption du pacte fiscal et informe les membres de l'assemblée des développements à venir avec le gouvernement du Québec pour l'adoption du projet de loi à cet effet.

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire